République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2013-41 du Comité syndical du Jeudi 20 Juin 2013

~~~~

CONVENTION 2013 « PRIX DE LA TPE » ENTRE LE SYDEL ET LE CRREM

L'an deux mil treize le vingt juin à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 27 mai 2013.

Etaient présents ou représentés :	**Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Olivier BRUN (représenté par Jean-Noël SATGER), Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Michel GUIBAL, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Eric PALOC, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Louis VILLARET.**
Absents ou excusés :	**Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Frédéric ROIG, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI, Luc VIALA**
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Vu la délibération n°2013-02 du Comité syndical du Vendredi 1er Février 2013 portant sur le Budget primitif 2013

Vu le projet de convention cadre prévu pour 1 an avec reconduction expresse, entre le SYDEL et le CCREM,

Considérant que le Prix de la TPE valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault,

Considérant que le Prix de la TPE s'appuie sur un partenariat local fort,

Considérant que le territoire Cœur d'Hérault a lancé le Prix de la TPE,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **De valider** le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention annuelle et ses renouvellements.

Clermont l'Hérault, le 28 juin 2013

Publiée le 28 juin 2013

Transmise le 28 juin 2013

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2013
Application agréée E-legalite.com
034-200017127-20130620-DEL2013_41-DE